

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



87/70

Déclaration devant la
Chambre des communes
du très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures,
au sujet de son voyage
en Amérique centrale
21-29 novembre 1987

OTTAWA

Le 2 décembre 1987

Je souhaite faire rapport à la Chambre des conversations et des rencontres que j'ai eues la semaine dernière au Nicaragua, au Guatemala, au Salvador, au Honduras et au Costa Rica. Je me propose, en particulier, de traiter du processus de paix qu'ont accepté à l'unanimité les cinq présidents centraméricains lors de la réunion qu'ils ont tenue en août à Esquipulas.

Cet accord vise à instaurer "le climat de liberté que garantit la démocratie", et il énonce des conditions auxquelles les cinq gouvernements de la région doivent se conformer. Deux caractéristiques rendent cet accord porteur de promesses inhabituelles : il a été conçu sur place et conclu à l'unanimité. Il ne s'agit pas d'une prescription imposée de l'extérieur, mais plutôt d'un engagement pris en connaissance de cause par les cinq présidents. Je retire de mes entretiens avec chacun d'eux l'impression qu'ils entendent tous respecter la parole donnée. Un des points forts de cette entente réside d'ailleurs dans le fait que personne - qu'il s'agisse de gouvernements, de mouvements de guérilla ou de parties extérieures - ne veut être accusé de l'avoir fait échouer. Il est donc d'une importance tout à fait particulière qu'en plus des autres types d'aide que des pays comme le Canada pourraient offrir, nous nous efforcions de faire en sorte que notre opinion soit aussi informée et objective que possible à l'égard de ce processus de paix. Il lui sera possible, dans ces conditions, de porter un jugement équitable sur le respect de l'accord et de maintenir les pressions en vue de son application.

Tout processus de paix est, par définition, semé d'embûches et les pays qui souhaitent vraiment contribuer à l'aboutissement de ce processus doivent d'abord comprendre la complexité des conflits et l'histoire de l'Amérique centrale, ainsi que la fragilité relative de la démocratie que l'accord cherche à encourager. Il y a à peine huit ans, le Costa Rica était la seule démocratie de la région. Le gouvernement du Nicaragua, à cet époque, était un régime oppressif, presque féodal, qui ne pouvait que susciter une révolution. Sauf, encore une fois, dans le cas du Costa Rica, les crises en Amérique centrale ont traditionnellement été résolues par la force et par le pouvoir militaire. De ce fait, les partis et institutions démocratiques qui peuvent garantir les libertés civiles et les droits de la personne tels que les Canadiens les conçoivent, ne sont pas profondément enracinés. L'extrémisme, à la fois de gauche et de droite, déchire toujours la région, qu'affligent la pauvreté, l'injustice et l'exploitation. Son économie est handicapée par la dette, la faiblesse des cours des denrées de base, une inefficience répandue ainsi que par le spectre et la réalité de la guerre, qui élimine la croissance et fausse les priorités nationales. Les forces de la nature ont, elles aussi, été cruelles, et des tremblements de terre ont dévasté les capitales de trois pays, à savoir Managua, Ciudad de Guatemala et San Salvador. C'est dans ce contexte que les cinq présidents cherchent à instaurer la paix.

De plus, l'unanimité qu'ils ont obtenue n'a pas dissipé la méfiance entre eux - on doute que les autorités civiles du Salvador, du Guatemala et, dans une moindre mesure, du Honduras se révéleront, en dernière analyse, capables de contrôler l'action des forces armées, de contrôler l'action de la police, et de mettre fin à la tradition de la répression. On entretient aussi un profond scepticisme quant à l'intention des Sandinistes de laisser une réelle démocratie menacer la révolution que leur constitution qualifie d'irréversible. En outre, chaque gouvernement signataire de l'accord se doit de s'occuper de combattants et de réfugiés qui ne sont pas parties à l'accord et dont on ne connaît que peu à peu l'opinion. Je ne viens d'évoquer que les complexités de la région elle-même, auxquelles viennent s'ajouter les effets de l'extension à l'Amérique centrale de la rivalité entre les États-Unis et l'Union soviétique. C'est dire que les obstacles sont légion.

Mais il existe également un engagement authentique à l'égard de l'initiative de paix, et la reconnaissance du fait que l'autre partie de l'alternative n'offre aucun espoir : poursuite des effusions de sang, stagnation des économies, effondrement de jeunes institutions démocratiques et, partant, renaissance des forces coercitives de droite et de gauche.

L'intérêt du Canada pour l'Amérique centrale, et son action dans cette région, sont relativement récents, mais notre prestige y est grand. Au cours des cinq dernières années, nous avons triplé notre aide bilatérale, la portant à 105 millions de dollars, et, per capita, notre aide à l'Amérique centrale n'est inférieure qu'à celle que nous accordons aux Caraïbes. Pendant cette période, l'aide directe totale du Canada s'est élevée à près de 170 millions de dollars, ce qui comprend un soutien à des organisations non gouvernementales canadiennes qui sont actives dans l'ensemble de la région. Afin de mieux connaître les populations et les conditions de vie à la campagne, nous avons rendu visite au Nicaragua à un atelier de l'organisation "Farmers For Peace", où on forme des agriculteurs à la réparation d'équipement. Nous avons également, dans le sud du Honduras, visité deux projets d'ONG : dans le premier cas, l'organisation "Horizons for Friendship" contribue à l'éducation d'orphelins et, dans le deuxième, une église canadienne dirige une clinique rurale. Des membres de notre délégation ont inspecté divers projets de l'ACDI, dont les objectifs vont de l'assainissement des eaux à la fourniture d'un service de garderie à l'intention de parents célibataires en passant par l'accroissement de la production laitière, la construction de maisons et la satisfaction d'autres besoins de la vie de tous les jours.

Certains des membres de notre délégation ont également rencontré des représentants d'organisations oeuvrant pour la défense des droits de la personne, d'associations de femmes, des artistes ainsi que des réfugiés du camp de Limon. Nous avons pu nous rendre compte directement de la bonne réputation du Canada, laquelle nous habilite à contribuer au processus de paix.

L'accord demande à la communauté internationale de respecter et de soutenir les efforts des parties. Celles-ci font remarquer qu'elles ont "des plans en vue de la paix et du développement en Amérique centrale", mais qu'elles ont "besoin d'aide pour les concrétiser". J'avais prévu me rendre dans la région avant le printemps prochain, mais, après l'accord d'esquipulas, j'ai décidé d'y aller plus tôt afin d'y manifester concrètement le soutien du Canada. Je me suis efforcé de rencontrer, en sept jours, un éventail aussi représentatif que possible de personnes et d'organisations qui, parce qu'elles sont partie prenante au conflit, doivent être amenées à se joindre au processus de paix. J'ai eu des entretiens avec les cinq présidents; les cinq ministres des Affaires extérieures; d'autres ministres et comandantes; les deux ecclésiastiques, le cardinal Obando y Bravo et l'archevêque Rivera y Damas, qui ont été chargés de diriger le processus de réconciliation au Nicaragua et au Salvador, respectivement; des dirigeants de l'aile politique de la guérilla au Salvador; un représentant de la Contra au Costa Rica, Alfredo Cesar, ancien directeur de la Banque centrale du Nicaragua sous le gouvernement sandiniste et Brooklyn Rivera, le leader des indiens Miskitos; des dirigeants de l'opposition au Nicaragua, y compris Pablo Antonio Cuadra, poète réputé et corédacteur en chef de La Prensa, ainsi que des organismes de défense des droits de la personne.

En outre, le lieutenant-colonel Don Ethell et le lieutenant-colonel Gerald Thompson, officiers canadiens qui ont commandé des opérations internationales de maintien de la paix dans d'autres régions du monde, faisaient partie de notre délégation. Ils ont eu des entretiens détaillés avec des autorités centraméricaines sur les défis concrets que posent la conception et la mise en oeuvre de mécanismes de vérification et de maintien de la paix. Le plan d'Esquipulas propose déjà des procédures de vérification et de suivi, mais j'ai fait remarquer à chacun des présidents que, de l'avis du Canada, ils sous-estimaient la complexité de la mise en place de tels mécanismes. Il faut qu'une opération de maintien de la paix soit parfaitement adaptée à la région concernée. On ne peut tout simplement pas transposer un modèle efficace à Chypre dans le contexte très différent de l'Amérique centrale. Nos experts estiment qu'il faudra de six à huit mois pour concevoir et mettre en place un mécanisme qui se révélerait efficace en Amérique centrale. J'ai affirmé que le Canada offrait ses

compétences pour la totalité ou pour une partie de ces travaux, et que les présidents devaient à l'unanimité faire appel à notre aide. J'ai bien souligné que nous ne sollicitons pas une invitation, car nous tenons à ce que la décision qui sera prise sur cette question cruciale vienne des Centraméricains eux-mêmes, pour des raisons qui sont liées à la situation dans la région. J'ai indiqué qu'il existait des conditions générales d'unanimité et d'autorité que le Canada pose avant de participer à un volet de toute opération de maintien de la paix. A cet égard, je tiens à faire remarquer à la Chambre qu'il ne me paraît pas opportun, en l'occurrence, d'imposer de nouvelles conditions, car les problèmes de l'Amérique centrale sont déjà suffisamment complexes. À la lumière des entretiens que nous avons eus, je crois que les cinq gouvernements se rendent davantage compte de l'urgence qu'il y a à entamer la conception des mécanismes dont ils auront besoin.

La paix et le processus de paix constituent à l'heure actuelle la préoccupation dominante en Amérique centrale. Naturellement, d'autres questions se posent au sujet de cette région. Permettez-moi d'en évoquer deux : la conditionnalité de l'assistance et la reprise de notre programme en faveur du Guatemala. On a proposé que, compte tenu des circonstances particulières de l'Amérique centrale, le Canada abandonne son principe de non-utilisation de son aide à des fins politiques. Or, le respect dont jouit le Canada dans le monde tient en partie au fait, justement, que son aide est conçue dans le but d'aider les populations les plus pauvres, les plus démunies. D'autres pays, y compris les États-Unis, font de leur aide un levier politique, et cette pratique influe sur leur réputation, tout comme notre façon de faire a des répercussions pour la nôtre. Si nous faisons une exception en Amérique centrale, nous commencerions à renoncer à ce principe précieux qui distingue le Canada. J'ai débattu cette question en Amérique centrale, y compris avec le président Arias, qui comprend et accepte la position du Canada. J'ai la conviction qu'il serait compatible avec notre pratique d'envisager de soutenir des mécanismes multilatéraux spéciaux que les cinq présidents pourraient éventuellement établir conjointement afin de promouvoir la démocratisation, le respect de l'accord ou d'autres objectifs à l'échelle de la région tout entière et dans le cadre de l'évolution du processus de paix.

Nous exécutons un programme dynamique d'aide au développement au Nicaragua, au Honduras, au Costa Rica et au Salvador, et nous avons annoncé notre intention de reprendre notre aide bilatérale au Guatemala. Nous suivrons dans ce dernier pays le précédent établi il y a deux ans au Salvador, lequel prévoit que le contrôle de notre assistance

appartient à des Canadiens, du moins jusqu'à ce que le programme soit bien engagé. Cette façon de faire s'est révélée très efficace au Salvador. Certains critiques de notre politique, au Canada, font valoir que le Guatemala devrait rester exclu de notre programme bilatéral en raison de sa performance en matière de droits de la personne. Il ne fait pas de doute que des violations de ces droits s'y poursuivent. Les questions qui se posent sont les suivantes : le gouvernement démocratiquement élu du président Cerezo a-t-il suffisamment progressé dans le domaine des droits de la personne pour qu'il soit justifié de reprendre l'aide, et les Canadiens chargés de dispenser cette assistance peuvent-ils maintenant jouir de la sécurité nécessaire? La Commission des droits de la personne du Guatemala, qui siège en exil, la Commission interaméricaine des droits de l'homme de l'OÉA, le Représentant spécial de l'ONU pour le Guatemala et Amnesty International ont tous constaté des signes d'amélioration au Guatemala depuis l'accession au pouvoir d'un gouvernement civil, tout en indiquant, et nous n'en disconvenons pas, que des violations se poursuivent. Je considère que des progrès ont été accomplis et que l'existence d'un programme bilatéral d'aide favorisera de nouveaux progrès au Guatemala en ce qui concerne les droits de la personne.

Il se pose évidemment une autre question au Canada. Elle a trait à la position que nous devrions prendre publiquement au sujet du soutien accordé par les États-Unis aux contras, et du soutien que donnent l'Union soviétique et Cuba au gouvernement sandiniste et à la guérilla au Salvador. Nous sommes opposés à l'intervention de tierces parties, d'où qu'elles viennent, en Amérique centrale et nous avons fait clairement connaître cette position aux deux superpuissances. Certains Canadiens font valoir avec sincérité que notre politique centraméricaine devrait être davantage axée sur une critique publique des États-Unis. Je considère qu'une telle politique diminuerait au lieu d'accroître le degré d'influence que nous pourrions avoir à Washington à ce sujet. Elle pourrait en outre entraver notre capacité de jouer d'autres rôles plus actifs de soutien du plan de paix. Les cinq gouvernements de l'Amérique centrale se rendent parfaitement compte des différences entre les politiques du Canada et des États-Unis, et nous devrions définir notre action en fonction des éléments de nature à nous rendre aussi efficaces que possible en Amérique centrale même.

La question du respect du plan de paix se pose avec une acuité particulière dans trois pays : le Nicaragua, le Salvador et le Honduras.

Au Nicaragua, des mesures tangibles sont venues concrétiser les engagements de démocratisation souscrits - la formation d'une Commission de réconciliation nationale, la réouverture de La Prensa et de Radio Catolica, l'autorisation de rentrer accordée à des ecclésiastiques ainsi que la libération de près de mille prisonniers politiques. Récemment, le gouvernement s'est également déclaré disposé à engager un dialogue indirect avec les contras par le truchement d'un médiateur, le cardinal Obando y Bravo. Il s'agit là de mesures tangibles. Elles sont encourageantes. Mais il convient de ne pas oublier que, selon certaines estimations, le Nicaragua compte toujours de sept à huit mille prisonniers politiques, que certains ecclésiastiques sont toujours en exil, qu'on a empêché Radio Catolica de diffuser son premier bulletin de nouvelles, et que le dialogue avec les contras est défini de façon étroite et n'a pas dépassé un stade très préliminaire. Il n'y a pas eu d'amnistie générale.

Au Salvador, les prisonniers politiques ont bénéficié d'une amnistie totale. Deux leaders prestigieux de l'aile politique du mouvement de guérilla ont déjà profité de cette ouverture afin de participer au processus politique légitime du pays. Le gouvernement salvadorien a également constitué une Commission de réconciliation nationale et n'a pas tardé à reprendre les pourparlers avec l'opposition armée. En outre, le Salvador a accepté le rapatriement de quelque 4 300 de ses réfugiés vivant dans des camps au Honduras. Toutefois, la violence continue d'affliger ce pays et le dialogue entre le gouvernement et l'opposition a été suspendu après l'assassinat de Herbert Anaya, le président de la Commission des droits de la personne, organisme non gouvernemental. Malheureusement, aucune des parties ne semble disposée à prendre l'initiative sérieuse dont dépend une reprise du dialogue.

Le Honduras n'est pas aux prises avec un conflit interne, mais il subit le contrecoup des problèmes que posent la présence de la Contra dans la partie méridionale de son territoire ainsi que l'afflux massif de réfugiés en provenance à la fois du Nicaragua et du Salvador. Le gouvernement a établi une Commission de réconciliation nationale chargée de contribuer au règlement de ces problèmes. En ce qui concerne les réfugiés, le gouvernement a prêté son plein concours au HCR pour le récent rapatriement des réfugiés salvadoriens dont j'ai parlé il y a un instant. Il a également demandé à la Contra de quitter son territoire mais, à ce jour, on n'a observé aucun mouvement important. On m'a indiqué au Honduras que des discussions officielles pourraient s'engager bientôt entre ce pays et le Nicaragua en vue de l'accomplissement de progrès concrets en matière de respect des dispositions de

l'accord d'Esquipulas relatives à la non-utilisation de territoires. Je rappelle à la Chambre la notion de simultanéité, qui est au coeur même de l'accord. Elle signifie que l'application de ses dispositions fondamentales doit intervenir de façon parallèle : il faut que les contras quittent le territoire hondurien au moment même où entrera en vigueur un cessez-le-feu négocié entre le gouvernement du Nicaragua et les contras. Aucun de ces deux objectifs interdépendants n'a encore été atteint.

J'ai fait état, dès le début de mon intervention, de l'importance de faire en sorte que l'opinion publique canadienne soit active, informée et objective. En effet, son intérêt pour l'Amérique centrale et le jugement qu'elle portera pourraient inciter les parties à respecter le plan de paix. Il me paraît approprié que la Chambre des Communes donne suite de façon plus officielle à l'intérêt que plusieurs députés ont déjà manifesté à titre individuel pour la région et pour le processus de paix. À la demande du gouvernement, les leaders des partis en Chambre ont commencé à débattre la nature du Comité parlementaire approprié qui permettrait à la Chambre de surveiller et d'encourager le processus de paix en Amérique centrale. Je soumettrais tous les mois à ce Comité un rapport sur l'application du plan de paix et m'efforcerais d'organiser des séances de breffage et la communication d'autres documents d'information. Il serait probablement utile que le Comité ait à sa disposition le document de base sur le maintien de la paix qui a été le fondement de nos entretiens de la semaine dernière, et examine d'autres moyens par lesquels le Canada pourrait apporter une contribution constructive à l'instauration de la paix. Des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures, de l'ACDI et d'autres ministères pourraient fournir des informations.

Ceux d'entre nous qui critiquent l'intervention des superpuissances en Amérique centrale commettent souvent, inconsciemment, l'erreur qu'ils condamnent, et voient la région non pas sous le jour qui lui est propre, mais dans l'ombre d'une superpuissance. L'initiative des cinq présidents représente plus qu'une tentative de résoudre leurs propres problèmes. Elle constitue une affirmation d'un destin distinct. La région compte cinq pays qui possèdent tous une histoire, des aspirations et une identité qui leur sont propres. Leur développement a été entravé par la répression, la pauvreté et des conflits. Le fait que la région ait la réputation d'une "zone de guerre" nuit au commerce et éloigne les touristes. Des stratégies militaires prennent le pas sur des stratégies économiques. Des enfants qui devraient compter sur une famille deviennent orphelins. Des jeunes qui devraient être à l'école sont en guerre.

Le véritable problème qui se pose n'est pas celui du marxisme, ni des escadrons de la mort, ni même des violations des droits de la personne. Ce ne sont là que des symptômes. Les causes profondes de la crise sont d'ordre économique et social, et l'Amérique centrale a besoin de paix pour les résoudre. Cinq présidents différents ont lancé, avec courage et avec une unanimité inhabituelle, leur propre initiative de paix. La question qui se pose maintenant est de savoir si les cinq présidents qui ont signé l'accord en respecteront les principes et continueront d'avancer vers la paix, et vers le "climat de liberté que garantit la démocratie". Je pense que la Chambre conviendra de ce que le Canada devrait les encourager et les aider.